

Objet : État des signatures de la Charte nationale de safeguarding dans le sport

Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre national de safeguarding dans le sport, plusieurs acteurs du mouvement sportif luxembourgeois ont d'ores et déjà formalisé leur engagement en signant la [Charte nationale de safeguarding dans le sport](#).

Le **Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)**, organisation faîtière représentant le mouvement sportif luxembourgeois, a signé la Charte le **6 juillet 2026**, réaffirmant ainsi son engagement en faveur d'un environnement sportif sûr, respectueux et exempt de toute forme de violence, d'abus, de harcèlement ou de discrimination.

La situation des fédérations sportives reconnues concernant l'adhésion à la Charte nationale de safeguarding dans le sport se présente comme suit :

Fédérations sportives ayant déjà signé la Charte nationale de safeguarding dans le sport :

1. Baseball & Softball Federation Luxembourg
2. Fédération Aéronautique Luxembourgeoise
3. Fédération Luxembourgeoise de Badminton
4. Fédération Luxembourgeoise d'Arts Martiaux
5. Fédération Luxembourgeoise de Basketball
6. Fédération Luxembourgeoise des Échecs
7. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique
8. Fédération Luxembourgeoise de Judo
9. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table
10. Fédération Luxembourgeoise de Volleyball
11. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois
12. Fédération de Squash Luxembourgeoise
13. Hockey Club Luxembourg
14. Indica Federation Luxembourg
15. LASEL - Associations Sportives Étudiantes
16. LASEP - Enseignement Fondamental
17. Fédération Luxembourgeoise de Taekwondo
18. Powerlifting & Weightlifting Federation Luxembourg
19. Special Olympics Luxembourg

À ce jour, 19 fédérations sportives et le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) ont formalisé leur engagement en signant la charte nationale de safeguarding dans le sport, tandis que 40 fédérations sportives n'ont pas encore adhéré à cette démarche par la signature de la charte.